

par Jacqueline de Bruycker

Après neuf mois de lock-out

Une victoire bâtie sur la ténacité et la solidarité pour le SNEGQ-CSD

Neuf mois de lock-out n'auront pas réussi à ébranler la détermination des travailleurs membres du Syndicat national des employés de garage du Québec inc. (SNEGQ-CSD), ni à affaiblir leur solidarité. Ils se sont tenus debout et, grâce à leur lutte acharnée, ils ont décroché un nouveau contrat de travail qui leur procure des gains substantiels à tous les niveaux.



« Nous n'avons jamais cessé de nous battre tout au long du conflit, nous étions décidés à nous faire respecter par les employeurs et à ne rien sacrifier des gains que nous avons faits pour notre qualité de vie au travail. À force de ténacité, nous avons réussi à nous en sortir la tête haute malgré le mépris, l'arrogance et toutes les stratégies déployées par les employeurs pour nous briser », déclare **Marc Auger**, président du SNEGQ-CSD.

Une page d'histoire

Pour **Richard Beaulieu**, directeur professionnel de la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSD), c'est une belle page d'histoire

du syndicalisme québécois que les 850 membres du SNEGQ-CSD ont écrite grâce à leur courage et à leur inébranlable solidarité.

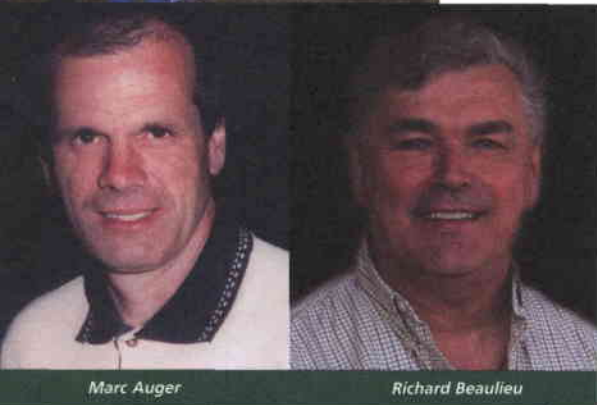
C'est, en effet, par une victoire éclatante que s'est terminé un des plus longs et des plus importants conflits de travail qu'ait connus la CSD depuis sa fondation.

« Nous avons obtenu un règlement historique, avant-gardiste à plusieurs points de vue. Nous avons réalisé des avancées un peu partout. Étant donné les circonstances, c'est exceptionnel, quasiment incroyable, car souvent un conflit qui s'éternise et qui s'enlise ne fait pas de gagnant », mentionne-t-il.

Pour ces travailleurs qui se battaient au nom de leur qualité de vie, un des gains les plus significatifs est sans conteste que non seulement ils ont conservé la semaine de quatre jours, que les employeurs voulaient au départ leur enlever, mais que cet horaire a été étendu aux travailleurs des cinq petits concessionnaires d'automobiles qui ne l'avaient pas.

Une série de gains

Mais cela ne s'arrête pas là, les membres du SNEGQ-CSD ont enregistré des gains en ce qui a trait aux vacances, aux congés sociaux, aux congés mobiles, aux jours fériés, à l'indemnité vestimentaire, etc., en plus d'améliorer les clauses



patrons à l'approche des Fêtes et des grands froids.

C'est à 90,1 % que quelque 720 membres du SNEGQ-CSD, réunis en assemblée générale, ont voté, le 23 septembre dernier, en faveur de l'entente de principe recommandée par leur exécutif syndical. « *Le conflit a été long, très long, mais ça en valait la peine. C'est une victoire qui s'est bâtie jour après jour grâce à la solidarité des membres, farouchement déterminés à conserver la qualité de vie qu'ils s'étaient forgée, grâce aussi au travail colossal accompli par les responsables des lignes de piquetage et par le comité de négociation. Nous avons gagné parce que tous ensemble nous sommes restés debout* », enchaîne Richard Beaulieu.

Une première

Le conflit de travail a également permis au SNEGQ-CSD d'enregistrer une importante victoire juridique. En effet, le 23 janvier 2003, la Commission des relations du travail (CRT) a émis une ordonnance provisoire obligeant 12 des 28 concessionnaires d'automobiles de la région de Québec, touchés par le lock-out, à respecter les dispositions du

Code du travail et à cesser tout recours à des briseurs de grève pour effectuer des tâches régies par la convention collective.

L'information a joué un rôle important tout au long du conflit afin de soutenir le moral des troupes et nourrir leur détermination. « *Chaque*

semaine, on réunissait les responsables des lignes de piquetage afin d'échanger de l'information. Nous les tenions au courant de ce qui se passait et ils nous parlaient de ce que vivaient les travailleurs. Ça nous a permis d'établir des liens serrés. Les moments les plus difficiles, c'est quand il ne se passait rien, quand syndicat et employeurs ne se parlaient pas, on essayait d'être positifs et de les motiver. Ça a réussi puisque personne n'a lâché, tout le monde s'est battu jusqu'au bout », fait remarquer Marc Auger.

Jamais seuls

Tout au long des neuf mois qu'a duré le conflit de travail, les membres du SNEGQ-CSD, ne se sont jamais sentis seuls, ni abandonnés. Ils ont pu compter sur l'appui indéfectible de la Centrale, de la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSD) ainsi que sur la générosité de nombreux syndicats affiliés à la CSD ou membres d'autres organisations syndicales.

Au fur et à mesure que le conflit perdurait, les gestes de solidarité se sont multipliés et ont permis aux travailleurs du SNEGQ-CSD d'aller au bout de leurs convictions sans rien sacrifier de la qualité de vie au travail qu'ils avaient chèrement acquise lors de la négociation des précédentes conventions collectives.

De tous les témoignages reçus, Marc Auger retient, entre autres, celui qu'ont apporté « *de petits syndicats sans grande ressource financière, des travailleurs pas très riches qui nous ont généreusement aidés à la mesure de leurs moyens* », reconnaissant la capacité de mobilisation qui existe au sein de la Centrale quand un de ses syndicats affiliés est en difficulté.



Pas question, non plus, de passer sous silence, le soutien apporté par les 450 membres du Syndicat démocratique des employés de garage du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Au nom de l'entraide et de la solidarité, ils ont accepté de verser une taxe spéciale de 15 \$ par membre par semaine tant et aussi longtemps que le besoin existera, en plus d'avoir voté une aide additionnelle de 300 000 \$ pour leurs collègues en lock-out. « *L'appui financier mais aussi moral de ces travailleurs, qui ont vécu les mêmes problèmes que nous, a été déterminant. Ça a été pour nous toute une motivation et ça nous a aidés à passer fièrement au travers de ce conflit* », conclut Richard Beaulieu. ☺

traitant de l'application de l'ancienneté, de formation et de décrocher une augmentation de 24,5 % sur six ans.

La date d'échéance de la convention collective a également été reportée de novembre à février, afin d'éviter que ne se répète le scénario du dernier conflit, déclenché par les